



AESS

**Agrégation de l'Enseignement Secondaire Supérieur
et partie commune aux Masters à finalité didactique**

Guide de l'étudiant·e

2024 - 2025

Où me renseigner ?

**Section « AESS et Masters à finalité didactique »
du site web ULB dédié à la formation des
enseignant.e.s, acteurs et actrices l'éducation**



education.ulb.be/enseignement-obligatoire

Fiches programme AESS



[catalogue des programmes-AESS](#)

Règlement général des études à l'ULB



[RGE](#)

Secrétariat AESS

Pour toute information générale concernant les aspects transversaux et les cours du tronc commun de l'Agrégation :

Madame Natacha MARTIN

Campus du Solbosch

M : aess-capaes@ulb.be

T : 02 650 21 18

Adresse courrier : Avenue F.D. Roosevelt 50, CP 121, 1050
Bruxelles

Pour toutes les informations spécifiques à votre orientation, veuillez-vous adresser aux responsables administratifs de la Faculté/filière dont vous dépendez (consulter la liste sur education.ulb.be/contacts).



Table des matières

1. Devenir enseignant.e	p. 4
1.1. À qui s'adresse ce guide ?	
1.2. Quel programme est fait pour moi ?	
2. Nos programmes	p. 6
2.1. Masters à finalité didactique organisés à l'ULB	
2.2. Agrégations organisées à l'ULB	
3. La structure et le contenu de la formation	p. 7
3.1. Structure générale des programmes	
3.2. Les unités d'enseignement du tronc commun	
3.3. Les unités d'enseignement spécifiques	
3.4. La pratique	
4. Inscriptions – admissions	p. 10
4.1. Modalités	
4.2. Allègement	
4.3. Équivalence	
4.4. Droits d'inscription	
4.5. Inscription ou désinscription aux examens d'agrégation	
5. Durée des études et horaires des cours	p. 12
5.1. Durée des études	
5.2. Horaire des cours	
6. Sources d'information et contacts	p. 13
6.1. Le site web de la formation des enseignant.e.s, acteurs et actrices de l'éducation à l'ULB	
6.2. MonULB	
6.3. Le secrétariat du tronc commun	
6.4. Le secrétariat de votre filière	
6.5. Les professeur.e.s de didactique responsables de chaque filière	
6.6. Les professeur.e.s de tronc commun	
7. Et après ? Rechercher un emploi dans l'enseignement	p. 16
7.1. Quelle(s) fonction(s) exercer dans l'enseignement ?	
7.2. Postuler dans l'enseignement obligatoire	
7.3. Séances d'information Infor-Emploi	
7.4. Rejoignez le réseau PROFS ALUMNI de l'ULB!	
8. Les Services aux étudiant.e.s	p. 17



1. Devenir enseignant.e

1.1. À qui s'adresse ce guide ?

Deux voies permettent de se préparer à devenir professeur.e dans l'Enseignement secondaire supérieur (ou plus généralement dans un domaine consacré à la transmission des savoirs ou à la pédagogie) :

Le **Master à finalité didactique**, accessible pour les disciplines au programme du secondaire supérieur; correspondant à deux années d'études et 120 ECTS, dont 30 ECTS spécifiques de formation pédagogique et didactique (équivalente à l'AESS) ;

L'**Agrégation de l'Enseignement Secondaire Supérieur (AESS)**, correspondant à un programme de formation de 30 ECTS à suivre après un Master.

Ce guide s'adresse à vous si vous vous destinez à l'une de ces filières ou si vous avez entamé vos études dans l'un de ces programmes.

Il reprend uniquement les informations relatives au **programme commun** à toutes les filières. Pour toute information spécifique à votre orientation, vous pouvez vous adresser au ou à la responsable administratif.ve de l'AESS dans votre Faculté (education.ulb.be/contacts) ou à votre professeur.e de didactique (voir liste au point 6.5).

1.2. Quel programme est fait pour moi ?

Vous terminez votre Bachelier et envisagez de vous orienter vers l'enseignement ou la pédagogie ? Si votre filière propose un **Master à finalité didactique**, c'est la voie à privilégier.

Vous êtes détenteur ou détentrice d'un master universitaire et désirez vous orienter vers l'enseignement, ou intégrer un service de formation et d'encadrement vous demandant un titre pédagogique ?

Que vous soyez récemment diplômé.e ou que vous souhaitiez réinventer votre carrière, vous pouvez suivre l'**Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS)** pour y parvenir, si vous entrez dans les conditions d'accès.



Bon à savoir...

Depuis le décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur (appelé communément "Décret Bologne"), les études de deuxième cycle ("master") peuvent être organisées selon trois perspectives différentes :

une finalité dite "**spécialisée**" préparant plus particulièrement à l'exercice d'une ou de plusieurs professions liées à un champ disciplinaire particulier;
une finalité dite "**didactique**" préparant plus particulièrement à l'enseignement de cette (ou de ces) discipline(s), principalement au niveau de l'enseignement secondaire supérieur;
une finalité dite "**approfondie**" préparant plus particulièrement à la recherche dans le domaine considéré.

Master à finalité didactique ou AESS? Quatre cas de figure peuvent globalement se présenter :

Vous souhaitez devenir professeur.e dans l'enseignement secondaire supérieur et il existe dans votre discipline un master à finalité didactique. Dans ce cas, celui-ci vous permet d'acquérir en deux ans (et 120 ECTS) une formation à la fois scientifique, didactique et pédagogique dans votre spécialité. Vous obtiendrez le grade académique de 2^e cycle et le diplôme de master à finalité didactique qui vous octroie le titre professionnel d'agrégé.e de l'enseignement secondaire supérieur.

Les masters à finalité didactique n'existent pas dans toutes les disciplines. Les finalités didactiques ne peuvent en effet être organisées par l'Université que dans le cas de filières correspondant à un "titre requis" pour l'enseignement secondaire supérieur (liste définie par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles).

Si vous êtes porteur d'un master d'une finalité spécialisée ou approfondie et que vous souhaitez obtenir une qualification pédagogique, vous pouvez obtenir le master à finalité didactique de votre discipline en suivant exclusivement les 30 crédits spécifiques de cette dernière. Ceci vous permet ainsi d'acquérir en 30 ECTS un deuxième grade académique de 2^e cycle.

Avec l'accord exprès du jury, vous pouvez éventuellement acquérir simultanément la finalité didactique et une autre finalité d'un même master. Dans ce cas, vous aurez à suivre 150 crédits sur 2 années d'études: les 120 crédits du programme de la première finalité complétés des 30 crédits spécifiques de la finalité didactique.

Dans le cas de certaines filières d'études, il n'existe pas de master à finalité didactique, mais il existe une agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS). Vous pouvez alors entreprendre les études d'agrégation après l'obtention de votre master.

Par ailleurs, les titulaires de certains masters en un an peuvent s'inscrire à l'AESS par la suite. Enfin, si vous êtes titulaire d'un titre de "licencié" correspondant à quatre ans d'études et obtenu au plus tard l'année académique 2007-2008, vous pouvez obtenir en 30 ECTS le diplôme d'agrégé.e de l'enseignement secondaire supérieur (si votre discipline vous y donne accès).



Vous vous posez d'autres questions sur les parcours permettant de faire carrière dans l'enseignement ? Consultez education.ulb.be/devenir-enseignant

2. Nos programmes

2.1. Masters à finalité didactique organisés à l'ULB

Faculté des Sciences

- [Biochimie et Biologie moléculaire et cellulaire](#)
- [Biologie des organismes et Écologie](#)
- [Sciences chimiques](#)
- [Sciences géographiques](#)
- [Sciences mathématiques](#)
- [Sciences physiques](#)

Faculté de Philosophie et Sciences Sociales

- Histoire
- Histoire de l'art et archéologie
- Musicologie
- Philosophie

Faculté de Lettres, Traduction et Communication

- [Langues et lettres françaises et romanes](#)
- [Langues et lettres françaises et romanes - FLE](#)
- [Langues et lettres anciennes](#)
- [Langues et lettres modernes](#)
- [Langues et lettres germaniques](#)
- [Arts du spectacle](#)

Faculté des Sciences de la Motricité Humaine

- [Éducation physique](#)

2.2. Agrégations organisées à l'ULB

Faculté des Sciences

- [Sciences biologiques](#)
- [Sciences chimiques](#)
- [Sciences géographiques](#)
- [Sciences mathématiques](#)
- [Sciences physiques](#)

Faculté de Philosophie et Sciences Sociales

- Histoire
- Histoire de l'art et archéologie
- Musicologie
- Philosophie
- [Sciences politiques et sociales](#)

Solvay Brussels School of Economics & Management

- [Sciences économiques et de gestion](#)

École polytechnique de Bruxelles

- [Sciences de l'ingénieur](#)

École de Santé Publique

- [Santé publique](#)

Faculté de Lettres, Traduction et Communication

- [Langues et lettres françaises et romanes](#)
- [Langues et lettres françaises et romanes - FLE](#)
- [Langues et lettres classiques](#)
- [Langues et lettres modernes](#)
- [Langues et lettres germaniques](#)
- [Langues et lettres slaves](#)
- [Langues et lettres orientales](#)
- [Arts du spectacle](#)
- [Information et Communication](#)

Faculté des Sciences de la Motricité Humaine

- [Éducation physique](#)

Faculté des Sciences Psychologiques & de l'Éducation

- [Sciences Psychologiques et de l'Éducation](#)

Faculté de Médecine

- [Sciences biomédicales](#)

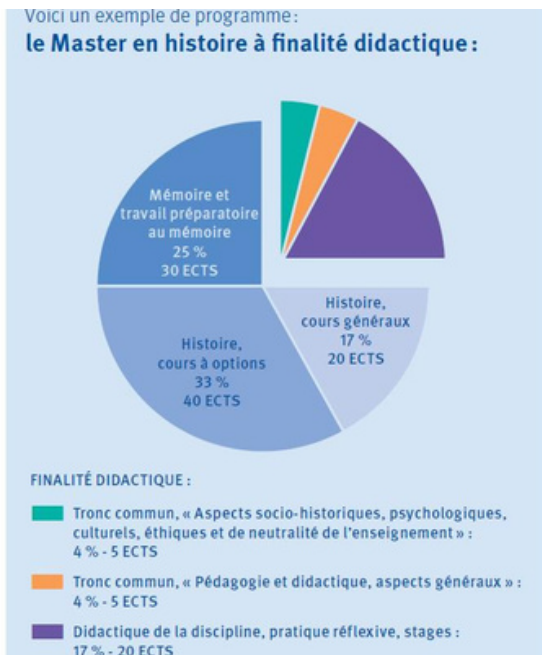
Faculté de Pharmacie

- [Sciences pharmaceutiques](#)

3. La structure et le contenu de la formation

3.1. Structure générale des programmes

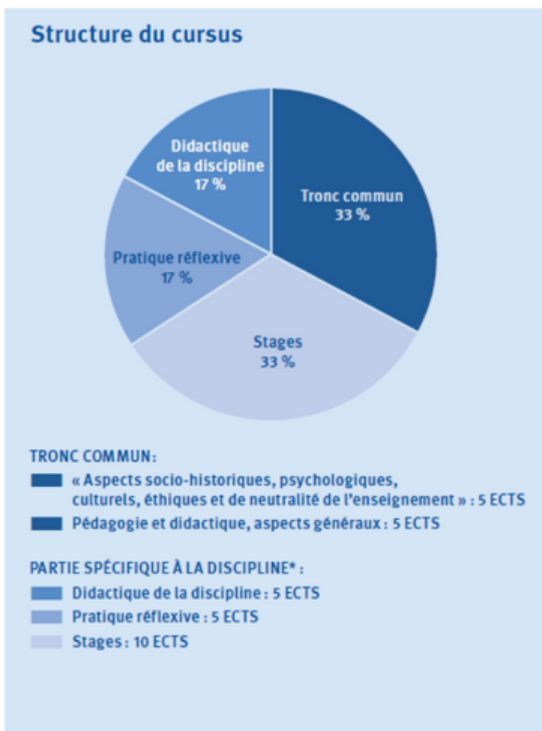
Masters à finalité didactique



Les Masters à finalité didactique correspondent à 120 ECTS, dont 30 ECTS sont spécifiques à la formation pédagogique.

Cette formation spécifique est équivalente à l'Agrégation de l'Enseignement Secondaire Supérieur (AESS).

Agrégations de l'Enseignement Secondaire Supérieur



Voici un aperçu de la proportion réservée à chaque axe de formation au sein du cursus. Toutefois, celle-ci est variable d'une filière à l'autre. Aussi, ces axes peuvent faire l'objet d'unités d'enseignements propres ou cohabiter au sein d'une même UE.



3.2. Les unités d'enseignement du tronc commun

L'ensemble des étudiant.e.s des différentes filières du Master à finalité didactique et de l'Agrégation ont dans leur cursus deux unités d'enseignement (UE) de tronc commun.

EDUC-E-520 - Aspects socio-historiques, psychologiques, culturels, éthiques et de neutralité de l'enseignement

5 ECTS

José-Luis Wolfs (coordinateur), Sylviane Bachy, Camille Tilleul, Philippe Vienne

PEDA-E-510 - Pédagogie et didactique, aspects généraux

5 ECTS

Thomas Barrier (coordinateur), Coralie Delhay

3.3. Les unités d'enseignement spécifiques

Des cours et activités spécifiques liées à l'orientation choisie sont dispensés dans le cadre de la didactique de la discipline.

Le détail, pour chaque filière, est consultable sur les [fiches programme](#).

Vous pouvez également vous renseigner auprès du ou de la responsable administratif.ve de l'AESS dans votre Faculté (education.ulb.be/contacts) ou du ou de la professeur.e de didactique de la filière (voir point 6.5).

3.4. La pratique

Les activités pratiques liées à l'Agrégation comprennent différents **stages** mais également des **exercices préalables aux stages**, une séance d'**évaluation en communication verbale**, ainsi que des **séminaires de pratique réflexive**.

Attention au faux départ!

La finalisation administrative de votre inscription peut prendre un peu de temps en début d'année. Si votre dossier est en attente, prenez les devants et **ne ratez pas les premiers cours spécifiques à votre discipline!** Les exercices préparatoires aux stages peuvent démarrer tôt dans l'année académique, et la participation des étudiants est obligatoire. Contactez au besoin le ou la responsable de votre filière (voir point 6.5).

Exercices préalables aux stages

Le contenu, la durée et le caractère obligatoire ou optionnel de ces exercices relèvent de la responsabilité du ou de la professeur.e de didactique de chaque discipline.

- **Micro-enseignement - autoscopie**

Cet exercice est organisé au sein de chaque section, sous la responsabilité du ou de la professeur.e de didactique.

- **Communication verbale**

Il est prévu que les étudiant.e.s participent, avant leurs stages, à une séance d'évaluation et communication verbale. Cet exercice est organisé par les collaboratrices et le collaborateur pédagogiques Mme Marsille, Mme Schadeck et Mr Dessaucy (voir point 6.6).

Des plages horaires sont proposées sur l'Université virtuelle, sous l'intitulé *Communication verbale*. Les étudiant.e.s peuvent s'y inscrire suivant leurs disponibilités.

Plus de détails sur education.ulb.be/enseignement-obligatoire, section « la pratique et les stages ».

Stages

Les stages comportent notamment :

- Les **stages d'observation** ;
- Les **stages actifs** en milieu réel d'enseignement et les exercices didactiques supervisés par le ou la professeur.e de didactique de la discipline et ses maîtres de stage ;

Nos enseignant.e.s mettent un point d'honneur à faire découvrir aux étudiant.e.s plusieurs aspects du métier, via des stages diversifiés (en école ou en milieu extrascolaire, dans différents niveaux, réseaux d'enseignement et environnements).

Pratique réflexive

Des séminaires de pratique réflexive permettent de prendre conscience de sa manière d'agir et de réagir en situation professionnelle ou formative.

Remarque importante : langue et orthographe

Il est exigé, de la part de futurs enseignant.e.s, une très bonne maîtrise de la langue française, tant orale qu'écrite. Les professeur.e.s de didactique ou des cours généraux se montreront, par conséquent, particulièrement attentifs et attentives à cet aspect. Un.e étudiant.e pourra être déclaré.e en échec s'il apparaît des lacunes manifestes en ce qui concerne la maîtrise de la langue française et en particulier de son orthographe.

4. Inscriptions – admissions

4.1. Modalités

La procédure d'inscription-admission se fait exclusivement en ligne via le site du Service des inscriptions.



Information et inscription : ulb.be/fr/inscriptions

4.2. Allègement

Un.e étudiant.e peut décider, de commun accord avec les autorités académiques, d'alléger son programme de cours. Cette décision doit être prise **dès après l'inscription**, en début d'année académique.

Le **formulaire de demande d'allègement** se trouvera sur le compte MonULB de l'étudiant.e.

Il ou elle fera viser la demande d'allègement ainsi que la répartition des cours entre la 1^{re} et 2^e année par le ou la Président.e de Jury, **au plus tard le 31 octobre**. Ensuite il ou elle remettra le formulaire complété au secrétariat facultaire qui se chargera de le transmettre vers le Service des Inscriptions.

Les étudiant.e.s en allègement sont invité.e.s à se faire connaître auprès du ou de la professeur.e de didactique de leur filière, même s'ils ne suivent aucun cours de cet.te enseignant.e lors de la première année.



Informations : ulb.be/fr/inscriptions/gerer-mon-inscription

4.3. Équivalence

Les étudiant.e.s n'ayant pas fait leurs études dans une université de la Communauté française de Belgique doivent obtenir une équivalence de leur master (bac + 5) auprès du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique).

Il faut prévoir un délai de 4 mois pour l'obtention de cette équivalence et son coût s'élève à 124 €.

(N.B. : Les équivalences génériques ne permettent pas l'accès aux études. Elles ont une vocation de reconnaissance à but professionnel).



M : equi.sup@cfwb.be – www.equivalences.cfwb.be

Ces étudiant.e.s, s'ils ne sont pas titulaires d'un diplôme, titre ou certificat délivré par la Fédération Wallonie-Bruxelles, devront également apporter la preuve de la maîtrise approfondie de la langue française.



Informations : education.ulb.be/les-formations/formation-initiale-des-enseignants/test-de-maitrise-de-la-langue-francaise

4.4. Droits d'inscription

- Inscription à une année de master : 835 €
- Inscription à l'A.E.S.S. : 279 €

Les demandes d'exonération doivent être adressées auprès du Service Social Etudiant.

Service Social Etudiant :

T : 02 650 20 14

M : sse@ulb.be

ulb.be/fr/aides-services-et-accompagnement/aides-financieres-sociales-et-inclusives

Nous attirons votre attention sur le fait qu'une inscription à l'agrégation est **finançable une seule fois**. Cela signifie qu'en cas d'échec après cette année unique, l'étudiant.e se retrouve en état de non-finançabilité. Une réinscription sera donc conditionnée par un avis favorable du jury de délibération. En cas d'avis défavorable du jury, un recours est envisageable.

4.5. Inscription ou désinscription aux examens d'agrégation

Veuillez vérifier les dates éventuellement prévues d'inscription (ou de désinscription) aux examens de l'agrégation au sein de votre Faculté.

Si vous devez présenter des épreuves de seconde session (examens & travaux à remettre), veuillez également vous y inscrire en temps utile (dates communiquées par votre Faculté).

Enfin, si vous avez réussi l'ensemble des enseignements relatifs à l'agrégation en 1ère session, mais que vous êtes ajourné en master, en raison par exemple du non dépôt de votre mémoire en 1ère session, n'oubliez pas de vous réinscrire en seconde session pour l'agrégation. En effet, un.e étudiant.e ne peut être proclamé agrégé, s'il n'est détenteur d'un titre de master ou licence.

5. Durée des études et horaires des cours

5.1. Durée des études

Le master à finalité didactique incluant l'agrégation est accessible, dans les filières où il est organisé, aux titulaires d'un Bachelier (1^e cycle) et se donne en 2 ans.

L'agrégation (30 ECTS) est prévue pour être suivie en 1 an, dans les filières où elle est organisée, au terme des études de licence ou de master à finalité approfondie ou spécialisée. Il est toutefois possible de faire une demande d'allègement pour étaler la formation sur 2 ans (voir point 4.2).

5.2. Horaire des cours

L'agrégation se donne en horaire aménagé, principalement après 16h en semaine, le mercredi après-midi et le samedi matin pour les cours de théorie (cours du tronc commun et de didactique). Les stages et exercices préparatoires au stages en milieu scolaire sont de facto organisés en journée.

Les masters à finalité didactique se donnent en horaire de jour, excepté pour certains enseignements communs à l'agrégation.

Veillez prendre contact avec les professeur.e.s de didactique de la discipline ou les responsables administratifs des filières (coordonnées aux points 6.4 et 6.5) pour connaître les modalités concernant les stages et la pratique.



Consultez vos horaires de cours et d'examens sur ulb.be/fr/horaires



6. Sources d'information et contacts

6.1. Le site web de la formation des enseignant.e.s, acteurs et actrices de l'éducation à l'ULB

 education.ulb.be

6.2. MonULB

Une série d'informations personnalisées vous est accessible sur le portail MonULB. Des communications spécifiques à la formation des enseignants vous y sont également envoyées. Les communications les plus importantes vous sont envoyées sur votre adresse mail ulb.be, n'oubliez pas de la consulter régulièrement.

 monulb.ulb.be/web/monulb/sign-up#/

6.3. Le secrétariat du tronc commun

Pour toute **information générale concernant les aspects transversaux et les cours du tronc commun** de l'Agrégation :

Madame Natacha MARTIN

Campus du Solbosch

M : aess-capaes@ulb.be

T : 02 650 21 18

Adresse courrier : Avenue F.D. Roosevelt 50, CP 121, 1050 Bruxelles

6.4. Le secrétariat de votre filière

Pour toutes les informations spécifiques à votre orientation, veuillez-vous adresser aux responsables administratifs de la Faculté/filière dont vous dépendez :

 [Liste des secrétariats sur education.ulb.be/contacts](http://education.ulb.be/contacts)

6.5. Les professeur.e.s de didactique responsables de chaque filière

Faculté des Sciences

Bio-ingénieur/Biologie :

- Pr. Jean-Christophe de Biseau D'Hauteville - jean.biseau@ulb.be

Chimie :

- Pr. Cécile Moucheron - cecile.moucheron@ulb.be

Géographie:

- Pr. Anne Dubreucq - anne.dubreucq@ulb.be

Mathématiques :

- Pr. Thierry Libert - thierry.libert@ulb.be

Physique :

- Pr. Serge Massar - serge.massar@ulb.be

Faculté de Philosophie et Sciences Sociales

Histoire :

- Pr. Pierre Van Den Dungen - pierre.van.den.dungen@ulb.be

Histoire de l'Art & Archéologie et Musicologie :

- Pr. Anthony Spiegeler - anthony.spiegeler@ulb.be

Philosophie :

- Pr. Odile Gilon - odile.gilon@ulb.be

Sciences Sociales et Politiques :

- Pr. Philippe Vienne - philippe.vienne@ulb.be

Solvay Brussels School of Economics & Management

Sciences économiques et de gestion :

- Pr. Michele Cincera - michele.cincera@ulb.be

École polytechnique de Bruxelles

Sciences de l'ingénieur :

- Pr. Nadine Postiaux - nadine.postiaux@ulb.be

École de Santé Publique

Santé publique :

- Pr. Pascaline Herpelinck - pascaline.herpelinck@ulb.be ou pascaline.herpelinck@helb-prigogine.be

Faculté de Lettres, Traduction et Communication

Information & Communication et Arts du spectacle :

- Pr. Carole Glorieux - carole.glorieux@ulb.be

Langues et lettres classiques :

- Pr. Charlotte Vanhalme - charlotte.vanhalme@ulb.be

Langues et lettres romanes :

- Pr. Marie-Christine Pollet - marie-christine.pollet@ulb.be
- Pr. Laurence Rosier - laurence.rosier@ulb.be

Langues et lettres françaises et romanes, orientation FLE :

- Pr. Marie-Eve Damar - marie-eve.damar@ulb.be

Langues et lettres germaniques, slaves, modernes, orientales :

- Pr. Marie-Eve Damar - marie-eve.damar@ulb.be

Langue espagnole :

- Pr. Robin Lefere - robin.lefere@ulb.be
- Pr. Beatriz Calvo - beatriz.calvo.martin@ulb.be

Langue russe :

- Pr. Karine Alaverdian - karine.alaverdian@ulb.be

Faculté des Sciences de la Motricité Humaine

Éducation physique :

- Pr. Nathalie Guissard - nathalie.guissard@ulb.be

Faculté des Sciences Psychologiques & de l'Éducation

Sciences Psychologiques et de l'Éducation :

- Pr. Yann Lhoste - yann.lhoste@ulb.be

Faculté de Médecine

Sciences biomédicales :

- Pr. Pascal Laurent - pascal.laurent@ulb.be

Faculté de Pharmacie

Sciences pharmaceutiques :

- Pr. François Dufrasne - francois.dufrasne@ulb.be
- Pr. Cécile Moucheron - cecile.moucheron@ulb.be

6.6. Les professeur.e.s de tronc commun

Professeur.e.s des unités d'enseignement communes :

Pr. Sylviane Bachy - sylviane.bachy@ulb.be
Pr. Thomas Barrier - thomas.barrier@ulb.be
Pr. Coralie Delhaye - coralie.delhaye@ulb.be
Pr. Camille Tilleul - camille.tilleul@ulb.be
Pr. Philippe Vienne - philippe.vienne@ulb.be
Pr. José-Luis Wolfs - jose-luis.wolfs@ulb.be

Collaborateur et collaboratrices pédagogiques Exercices de communication verbale :

Mme Françoise Marsille - francoise.marsille@ulb.be
Mme Allison Schadeck - allison.schadeck@ulb.be
M. Xavier Dessaucy - xavier.dessaucy@ulb.be

Bien que ce service s'adresse essentiellement aux étudiants de premier cycle, vous pouvez éventuellement aussi obtenir des renseignements auprès du service **InfOR-Études** qui vous renseigne sur les études que vous pouvez effectuer à l'ULB.



ulb.be/fr/s-informer-s-orienter/contacts-et-permanences



7. Et après ? Rechercher un emploi dans l'enseignement



Informations générales : page « quel parcours pour quelle carrière » sur education.ulb.be/devenir-enseignant

7.1. Quelle(s) fonction(s) exercer dans l'enseignement ?

La Réforme des Titres et Fonctions (entrée en vigueur le 1er septembre 2016) a pour vocation d'harmoniser les titres, fonctions et barèmes des professionnels de l'enseignement fondamental et secondaire de tous les réseaux en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle vise également à garantir la priorité aux titres requis sur les titres suffisants et à instaurer un régime de titres en pénurie.



Réglementation des titres et fonctions: enseignement.be



Pour savoir quelle(s) fonction(s) vous pourriez exercer dans l'enseignement fondamental et secondaire, vous pouvez effectuer une recherche sur base de votre ou vos diplômes et autres critères sur enseignement.be

7.2. Postuler dans l'enseignement obligatoire

Postuler à une fonction de professeur temporaire ou de temporaire prioritaire dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles :

- Wallonie-Bruxelles Enseignement – Service des personnels : wbe.be/membres-du-personnel

Chaque année avant l'ouverture des appels, une procédure détaillée est envoyée via MonULB aux étudiants des masters à finalité didactique et de l'agrégation.

Postuler en dehors du réseau WBE, en Fédération Wallonie-Bruxelles :

Vous pouvez envoyer des candidatures spontanées aux établissements qui vous intéressent ou contacter les réseaux :

- CPEONS (Conseil des Pouvoirs Organisateur de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné – Enseignement provincial et communal) : cpeons.be
M : cpeons@cpeons.be
- FELSI (Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants) : felsi.eu
M : secretariat@felsi.eu
- SEGEC (Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique) : enseignement.catholique.be
M : segec@segec.be

7.3. Séances d'information Infor-Emploi

Chaque année, Infor-Emploi ULB organise des séances d'information dédiées aux programmes de formation des enseignant.e.s de l'ULB et aux métiers de l'éducation.



Renseignements : infoemploi.ulb.be - M : infor-emploi@ulb.be

7.4. Rejoignez le réseau PROFS ALUMNI de l'ULB!

En tant qu'établissement de formation des enseignant.e.s et de recherche en enseignement et didactique, nous tenons à renforcer toujours davantage nos liens avec le milieu de l'éducation, de l'enseignement et de la formation. En tant que diplômés et diplômées de l'ULB évoluant dans ces secteurs, soyez nos relais privilégiés!



Renseignements et inscriptions : education.ulb.be/l-ulb-et-l-ecole/profs-alumni -
M : ulbecole@ulb.be

8. Les Services aux étudiant.e.s

Vous trouverez une liste de service et informations utiles dans le Guide de l'étudiant à l'ULB : ulb.be/fr/s-informer-s-orienter/guide-etudiant

Services à épinglez pour les enseignant.e.s et futur.e.s enseignant.e.s en formation :

Pôle Education

Formation initiale des enseignants, secrétariat - M : aess-capaes@ulb.be



<https://education.ulb.be/just-teach-it>

L'Université des enseignants : formation continue des personnels éducatifs

M : universite.des.enseignants@ulb.be



education.ulb.be/formation-continue

ULB E.COL.E, expérience collective pour l'enseignement

M : ulb.ecole@ulb.be



ulb.be/ulb-ecole

- ULB Engagée asbl

 engagee.ulb.be

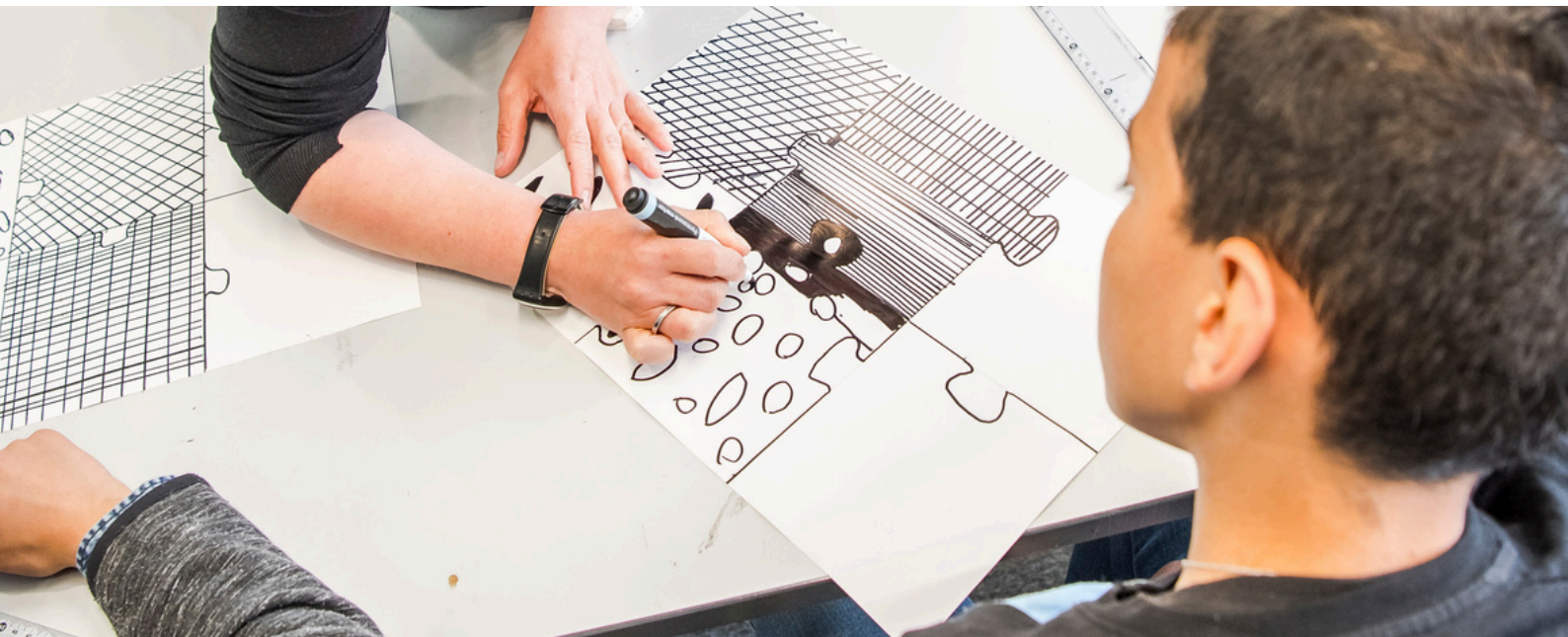
Pour ULB Engagée, l'engagement sociétal est un ensemble de gestes volontaires et inclusifs par lequel une personne ou un groupe consacre une partie de son temps, son expertise, ses biens ou sa notoriété (entre autres choses) à une cause afin de participer au mieux-être de la collectivité. L'emploi du mot « sociétal » a pour objectif de souligner que les différents aspects de la vie en société, sociaux et environnementaux, sont inclus. ULB Engagée a pour vision une communauté universitaire qui vit et valorise l'engagement citoyen comme socle d'une société inclusive et solidaire. La mission d'ULB Engagée est de susciter, faciliter, renforcer et valoriser l'engagement sociétal de l'ULB et de sa communauté.

- Tutorat – Schola ULB asbl

 schola-ulb.be

L'asbl Schola ULB recrute des étudiants et étudiantes dès la BA1 afin d'animer des séances de tutorat. Il s'agit de soutien scolaire pour de petits groupes d'élèves du primaire ou du secondaire, dans des écoles de Bruxelles. Si vous voulez vous engager en faveur de l'égalité des chances, rejoignez Schola en tant que volontaire !
Les missions de volontariat sont défrayées et peuvent se cumuler avec un job étudiant.

Pour un.e étudiant.e en formation pédagogique et didactique, une expérience de tutorat pourra compléter avantageusement la partie pratique du cursus. Dans certaines filières, des heures de tutorat peuvent également être valorisées dans les heures de stage – n'hésitez pas à contacter le didacticien ou la didacticienne responsable de votre formation pour plus d'informations.



education.ulb.be

ULB

FORMATION DES ENSEIGNANTS
ET ACTEURS DE L'ÉDUCATION